

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2010

Excusés : Mes DENIS, HORREAU, Ms GAUTIER, DUVEAU, JOULAIN, SECHET, BONNIN, DUGUE, MOUSSEAU, POURCHER, LE BARS.

Etaient présents : Mes RIPOCHE, TAUBIN, MARTIN, ROCHER, BRIERE, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENOUE, MILLET, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, DOLBOIS, VACHER, BARRE, THAREAU, PIRON, CAMUS, VAILLANT, FRABOUL.

### Salle multisports

Monsieur BODINEAU indique que des travaux d'empierrement préalables ont été réalisés au début du chantier de construction au niveau de l'emplacement du futur parking. Il ajoute qu'il faudrait désormais envisager de réaliser un parking digne de ce nom pour accueillir le public. Monsieur PIRON ajoute que la dimension de la salle et sa capacité d'accueil nécessitent d'accueillir un nombre significatif de spectateurs que le parking des terrains de football ne pourra pas contenir. Monsieur BODINEAU ajoute que les travaux sont estimés à 52 000 € HT et qu'une procédure adaptée sera lancée en dehors du marché de travaux qui ne prévoyait pas les aménagements extérieurs.

Monsieur THAREAU précise que l'estimation a été faite pour qu'elle puisse être soumise au conseil communautaire mais que les différents bureaux d'étude n'ont pas validé ces travaux.

Monsieur MILLET demande s'il n'y aurait pas besoin de terrain supplémentaire pour les parkings. Monsieur PIRON précise qu'une acquisition de terrain supplémentaire n'est pas exclue mais qu'il faut d'abord vérifier la classification au niveau du PLU du terrain adjacent. Monsieur MILLET ajoute que l'aménagement du parking devra être prévu avec la possibilité de l'agrandir en fonction de cette acquisition. Monsieur PIRON précise que le projet tient bien compte de cette éventualité.

Monsieur PIRON propose qu'un extrait cadastral soit présenté lors de la prochaine réunion pour que les élus identifient bien la parcelle à acquérir.

### Choix du scénario pour la collecte des déchets suite à l'étude d'optimisation

Monsieur DEFOIS, Président du SMITOM du Sud Saumurois et Madame ONILLON, directrice, présentent les scénarii proposés par le bureau d'études ANTEA dans le cadre de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets (voir document joint).

Monsieur PIRON rappelle que la typologie des communes au sein du SMITOM est différente de la typologie des communes de la Communauté de Communes. Cette différence de typologie explique les approches différentes que peut avoir le Bureau du SMITOM par rapport au Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur DEFOIS indique qu'il est favorable à une harmonisation pour certains points mais qu'il ne souhaite pas passer en force avec cette étude et préfère privilégier le dialogue. Il rappelle que les conclusions de l'étude sont une préconisation.

Madame ONILLON rappelle que l'objectif initial de l'étude est la maîtrise des coûts des déchets.

Monsieur PIRON souhaite revenir sur certains points de la présentation : la recommandation de la CRAM rejetant l'usage des sacs ou des caissettes interdit-elle cet usage ? Madame ONILLON indique que non mais la recommandation est appliquée en cas d'accident bien que ce ne soit pas une loi. Monsieur DEFOIS rappelle que l'accidentologie au SMITOM surtout au niveau des rippeurs est très importante.

Monsieur PIRON ajoute qu'au niveau de la Communauté de Communes, l'expérience de la redevance est une réussite au regard de l'excellent taux de recouvrement qui se situe entre 97 % et 98%. En ce qui concerne le passage du sac aux caissettes, celui-ci s'est fait à l'époque sans concertation. La diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères et/ou emballages est proposée mais en demandant au redevable de payer autant voire plus. Les élus n'arriveront pas à faire accepter une telle préconisation. Par ailleurs, le contexte démographique fait augmenter la cotisation SMITOM, la Communauté de Communes augmente donc la redevance de 5 % mais le reliquat est répercuté sur les autres impôts. Enfin, les préconisations rendent un meilleur service au personnel du SMITOM mais pas aux usagers.

Monsieur DEFOIS convient qu'il ne s'attendait pas à un tel résultat financier dans les préconisations de l'étude. Il ajoute que le SMITOM évolue et qu'avec l'objectif de conteneurisation, il faut faire abstraction du coût. En effet, le camion de collecte actuel doit être remplacé par du matériel neuf. Toutefois le choix du matériel sera fonction des décisions des communautés de communes. Il précise que la mécanisation de la collecte avec une collecte mono-opérateur n'est pas sans conséquence sur l'organisation du SMITOM (besoin d'un agent par camion au lieu de 3 actuellement).

Monsieur COCHARD ne comprend pas comment des gains peuvent être faits avec la mécanisation sachant que le personnel relève de la fonction publique. Monsieur DEFOIS précise que les salariés pourront être reclassés dans les déchetteries car les marchés de gestion des déchetteries seront terminés.

Monsieur PIRON indique qu'il a besoin d'éléments plus précis pour savoir quels gains en termes de coûts de personnel seraient réalisés grâce à la mécanisation. Monsieur DEFOIS rappelle que ce qui concerne le personnel relève du SMITOM et qu'il ne souhaite pas qu'une nouvelle étude très coûteuse soit réalisée.

Monsieur VACHER indique que la plupart des usagers ont acheté leur propre conteneur et qu'ils n'ont donc pas besoin qu'un nouveau conteneur soit mis à leur disposition. Monsieur DEFOIS précise que les conteneurs achetés directement par les usagers ne sont pas normalisés et qu'ils sont de qualités très variables. Certains ne peuvent être soulevés par les lève-conteneurs. Madame ONILLON précise qu'une étude réalisée il y a quelques années sur le territoire montrait qu'il n'y avait que 20% de foyers équipés en conteneurs.

Monsieur BODINEAU demande si des conteneurs privés sont acceptables pour la collecte actuelle. Monsieur DEFOIS indique qu'il y en a très peu et que le conteneur doit s'adapter à la machine de collecte et non le contraire.

Monsieur SILVESTRE retient de la présentation de l'étude que le coût des ordures ménagères va augmenter de 20% quelque soit le schéma retenu. Il rappelle que les usagers de sa commune ont mis près de deux ans à s'habituer aux caissettes et que la configuration du centre-bourg avec ses rues étroites rend impossible la mise en place de conteneurs pour lesquels le camion poubelle ne peut circuler.

Monsieur NORMANDIN confirme la difficulté des usagers à accepter les caissettes. Désormais, il va falloir les convaincre de s'habituer à des conteneurs individuels, d'accepter un moindre service mais avec un coût qui ne diminue pas. Le territoire a connu trop de changements en matière d'ordures ménagères depuis quelques années pour envisager un nouveau bouleversement.

Monsieur THAREAU ajoute que la diminution de la fréquence de collecte risque de générer des dépôts sauvages autour des bacs collectifs. Monsieur MENARD précise que l'on constate déjà des dépôts sauvages de ferraille.

Monsieur DOUGE indique que la question n'est pas posée dans le bon sens, il faudrait s'interroger de la façon suivante : avec un budget contraint qu'est le nôtre, comment assurer la collecte ?

Monsieur PIRON ajoute qu'il n'est pas envisageable de proposer moins de service avec un coût qui augmente de 20%.

Monsieur CLEMOT convient que l'étude d'optimisation n'est pas révélatrice et il comprend les inquiétudes des élus autour d'un tel bouleversement des habitudes pour un service moindre avec des coûts équivalents voire supérieurs.

Monsieur MILLET demande s'il ne serait pas possible de proposer aux usagers un achat groupé de conteneurs. Monsieur DEFOIS indique que l'idée de faire participer les usagers est intéressante toutefois ceux qui ne voudront pas du conteneur ne voudront pas payer.

Monsieur PIRON rappelle que le territoire est composé d'habitat dispersé et que cela participe au coût élevé de la collecte avec un nombre de kilomètres parcourus important. Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes a imaginé un scénario dans lequel là où il y a habitat dispersé, il y a de l'espace pour stocker et donc la collecte peut intervenir seulement tous les 15 jours. Dans ce cas, il y a des gains non négligeables et cette économie pourrait être partagée entre les bourgs et les écarts, avec une diminution plus importante pour les écarts. Dès lors, chaque commune devrait identifier le périmètre bourg/écarts.

Madame ONILLON indique que le coût de la collecte passerait de 40 €/habitant à 29 €/habitant dans l'hypothèse présentée par Monsieur PIRON, toutefois les bacs font passer le coût d'investissement de 1.90 €/habitant à 13.70 €/habitant. Le gain de cette hypothèse n'est donc pas confirmé.

Monsieur VACHER demande si une des pistes de travail n'est pas d'essayer de responsabiliser les usagers en leur demandant de bien compacter leurs déchets dans leurs caissettes jaunes. Monsieur DEFOIS est favorable à ce genre d'initiatives cependant sans redevance incitative, les efforts des usagers ne seront pas récompensés.

Madame MARTIN s'inquiète des odeurs générées par les poubelles au bout de 15 jours.

Madame RIPOCHE est surprise du forfait de 26 passages minimum pour la redevance incitative. En quoi cela incite l'utilisateur à mettre sa poubelle toutes les 3 semaines voire tous les mois ? Madame ONILLON indique que la fréquence n'est pas le seul élément pour le montant de la facture, il y a également la taille du conteneur qui est proportionnelle à la taille du foyer.

Monsieur DEFOIS précise que le SICTOM Loire et Sarthe expérimente la redevance incitative et cela fonctionne bien. Il ajoute que plus les collectivités seront nombreuses à s'équiper en conteneurs, plus les coûts baisseront.

Monsieur PIRON propose de stabiliser le service actuel, de ne choisir aucun scénario et d'envisager des changements lors des prochains marchés à savoir dans 4 ans. Les élus sont tous favorables à cette proposition.

Monsieur DOUGE souhaite évoquer la question de la ferraille qui n'est collectée qu'une fois par mois à la déchetterie du Bottereau. Il considère qu'il est dommage qu'avec une déchetterie qui propose autant de services, la ferraille soit collectée si peu souvent. Madame ONILLON concède que la réponse du SMITOM du Sud Saumurois pour la collecte de la ferraille n'est pas satisfaisante aujourd'hui.

## **Scarificateur**

Monsieur BODINEAU indique que le scarificateur et la sableuse ont été achetés suite à la décision du dernier conseil communautaire. Il convient donc d'approuver la convention relative à l'utilisation de ce matériel par les communes. Cette convention précise que le matériel est géré au niveau de la Commune de Martigné-Briand et qu'il est mis à disposition des communes selon un planning à établir. L'entretien du matériel est à la charge de la Communauté de Communes sauf en cas de casse liée à une mauvaise utilisation d'une des communes.

La Commission sport s'est réunie le 19 mai pour discuter du contenu de la convention et notamment du prix en cas de mise à disposition du matériel auprès de communes rattachées sportivement à la Communauté de Communes. La commission propose un forfait de 150 € pour le temps de la mise à disposition.

Il ajoute que l'utilisation du scarificateur sur les terrains de football nécessite un microtracteur dont sont équipés les communes de Thouarcé et de Martigné-Briand. Par contre, le microtracteur a besoin d'hydraulique. Il précise que les communes de Saint Lambert du Lattay et Chavagnes se renseignent sur le matériel dont elles disposent.

## Tourisme

### Boucle du Layon

Monsieur SILVESTRE indique que dans le cadre du projet de la Boucle du Layon, le Conseil Général a aménagé des sentiers de randonnées vélo. Ce dernier demande à ce que le mobilier soit uniforme tout au long des parcours. Monsieur SILVESTRE ajoute qu'une nouvelle aire d'arrêt sera créée sur la Commune de Notre Dame d'Allençon.

Par conséquent, il est proposé d'acquérir du matériel (tables, poubelles et lices à vélo) selon le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 20% :

<u>Dépenses :</u>			
		MONTANT HT	MONTANT TTC
Mobilier Pierisol	Tables de pique nique	5 556.00 €	6 644.98 €
	Poubelles	2 826.25 €	3 380.20 €
	Livraison sur les 4 sites	350.00 €	418.60 €
	Taxe 0.35 %	29.34 €	29.34 €
Lices à vélos		589.44 €	704.97 €
Signalétique aire PN		775.37 €	927.34 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 126.40 €</b>	<b>12 105.42 €</b>
<u>Recettes :</u>			
FCTVA (15,482 %)			1 874.16 €
Conseil Général (20%)			2 025.28 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 899.44 €</b>
Total à charge de Cté de Communes			<b>8 205.98 €</b>

### Petit patrimoine Martigné-Briand

Monsieur SILVESTRE signale que le projet de la commune de Martigné-Briand, validé par la Commission Tourisme, consiste en la remise en état des calvaires de la route de l'Étang et de la route de Cornu selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Maçonnerie calvaire route de l'Étang	1446.91	FCTVA	374.83
Maçonnerie Calvaire route de Cornu	974.14	Communauté de Communes (70%)	1432.36
		Commune de Martigné-Briand	613.87
<b>TOTAL</b>	<b>2421.05</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2421.05</b>

## Fonds de concours Mozé sur Louet

Monsieur PIRON rappelle que, comme chaque année, la Commune de Mozé sur Louet présente les investissements qu'elle va réaliser en 2010. Cette année, ils s'élèvent à hauteur de plus de 614 507 €, déduction faite des subventions. La Commune est donc éligible pour bénéficier du fonds de concours de la Communauté de Communes à hauteur de 150 000 €.

Dépenses		Recettes	
Bâtiments	316 622 €	Subventions	190 078 €
Urbanisme	333 220 €	Commune de Mozé sur Louet	614 507 €
Voirie	84 170 €		
Création terrain multi-sports	70 573 €		
TOTAL	804 585 €	TOTAL	804 585 €

## Restructuration foncière

Monsieur PIRON indique que Monsieur Roger CHEMINEAU a déposé un dossier de restructuration foncière pour une parcelle d'une surface de 0 a 26 ca située à la Veillère à Thouarcé. Il remplit toutes les conditions d'éligibilité à la prime de 150 €.

## Admissions en non valeur

Monsieur PIRON fait part des admissions en non valeur pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il demande à Madame PERHIRHIN ce qu'est un procès-verbal de carence.

Madame PERHIRHIN indique qu'un procès-verbal de carence intervient lorsqu'une saisie des biens est réalisée et que les biens ne suffisent pas pour rembourser la créance.

Nom	Montant	Motif d'annulation
[REDACTED]	114 €	Procès-verbal de carence
[REDACTED]	82 €	Surendettement
[REDACTED]	180.50 €	Surendettement
[REDACTED]	122 €	Procès-verbal de carence
[REDACTED]	119 €	Redressement judiciaire – liquidation judiciaire
[REDACTED]	119 €	Procès-verbal de carence
[REDACTED]	114 €	Redressement judiciaire – liquidation judiciaire
TOTAL	850.50 €	

## Questions diverses

### Village d'Artistes

Monsieur THAREAU souhaite intervenir sur la question des travaux du Village d'Artistes au niveau du bâtiment situé à l'entrée à gauche. Il indique que les locaux actuels sont saturés : l'artothèque est dans les combles, le site n'a pas de toilettes et il n'y a plus d'espace pour stocker les œuvres d'art. Il rappelle que le CAUE a réalisé une étude en vue de réaliser des travaux sur le bâtiment inoccupé. La réhabilitation du bâtiment a été estimée à 235 000 € pour une surface utilisable de 130 m<sup>2</sup>. La démolition et la reconstruction du bâti sont estimées à 485 000 € pour une surface utilisable de 300

m<sup>2</sup>. Il demande à la Communauté de Communes de missionner un architecte pour avancer sur le projet.

Monsieur PIRON indique que l'horizon financier des collectivités locales n'est pas favorable à ce jour et qu'il est difficile de se projeter. Il ajoute que la simulation pluriannuelle sera actualisée en septembre mais qu'il n'y a pas d'argent pour financer un tel projet. Le gel des dotations de l'Etat, l'augmentation du coût des ordures ménagères ne permettent pas d'envisager de nouvelles marges de manœuvre financière.

Monsieur THAREAU précise que le bâtiment se délite et qu'il prend l'eau.

Monsieur PIRON indique que s'il y a des travaux d'urgence à réaliser, ils seront faits. Il demande aux élus qui est favorable pour que l'on prenne un architecte pour avancer sur le projet et qui est favorable pour que l'on ait une vision plus claire des finances. Les élus sont unanimes pour attendre d'avoir une vision plus claire des finances.

#### Création d'un poste inter-bibliothèques

Madame MARTIN demande où en est la création d'un poste inter-bibliothèques. Elle précise que la Commune de Martigné-Briand a validé 5 heures par semaine. Monsieur NORMANDIN indique que la Commune de Faye d'Anjou a validé 6 heures par semaine. Monsieur COCHARD précise que le conseil municipal prendra une décision en juin.

Monsieur PIRON est inquiet par rapport à l'engagement dans la durée des communes auprès de la Communauté de Communes. En effet, l'agent sera mis à la disposition des communes, toutefois si ces dernières souhaitent stopper cette mise à disposition, l'agent sera recruté et il restera dans les effectifs de la Communauté.

#### Etude sur le personnel

Monsieur PIRON indique que la date prévue pour la réunion de l'étude sur le personnel pour les agents est fixée au 17 juin. Or, il y a un match de la Coupe du Monde France-Mexique. Il demande aux élus s'ils souhaitent que l'heure de la réunion soit avancée ou que la date soit changée. Les élus sont favorables pour que la réunion soit avancée à 18h30.

Madame RIPOCHE signale qu'une réunion est déjà programmée à ce sujet pour les élus à une date antérieure. Monsieur PIRON indique que les maires et adjoints sont associés à la réunion du 17 juin pour accompagner leurs agents et pour prendre connaissance de leurs remarques suite à la présentation de Monsieur AUBELLE.

LE CONSEIL COMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

**DECISE de ne pas modifier le service de collecte actuel des ordures ménagères réalisé par le SMITOM du Sud Saumurois**

**APPROUVE la convention sur la mise à disposition de matériel de scarification des terrains de football au titre des services communs.**

**APPROUVE le tarif de mise à disposition du matériel auprès des communes rattachées sportivement à la Communauté de Communes mais en dehors du périmètre qui est un forfait de 150 € pour le temps de la mise à disposition.**

**APPROUVE le plan de financement pour le mobilier de la Boucle du Layon**

**APPROUVE le devis PIERISOL pour un montant de 8 761.59 € HT**

**APPROUVE le devis de NADIA SIGNALISATION pour un montant de 775.37 € HT**

**APPROUVE le devis d'Espace Emeraude pour un montant de 589.44 € HT**

**SOLLICITE une subvention à hauteur de 20 % soit 2025.58 €**

**APPROUVE le financement ci-dessus**

**PRECISE que la commune de Martigné-Briand participera au projet à hauteur de 613.87 €,**

**VALIDE le devis de l'entreprise SARL CHATEAU pour un montant de 1446.91 € TTC pour la réfection du calvaire de l'Etang,**

**VALIDE le devis de l'entreprise SARL CHATEAU pour un montant de 974.14 € TTC pour la réfection du calvaire route de Cornu**

**DECIDE d'accorder une participation de 150 000 € à la commune de Mozé sur Louet pour les travaux et acquisitions d'investissement susvisés.**

**PRECISE que le paiement interviendra sur justificatifs de factures,**

**PRECISE que cette somme a fait l'objet d'une inscription budgétaire au compte 20414**

**ACCORDE une prime de 150€ à Roger CHEMINEAU pour l'acquisition d'une parcelle de moins de 50 ares.**

**DECIDE d'admettre la somme de 850.50 € en non valeur.**